

## **Délibération n° 113 du Comité syndical**

Présents : 27

Excusés : 19

Absents : 4

Adopté à l'unanimité

### **- Séance du 15 octobre 2007 -**

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

### **Avis sur le PLU de la commune de Hoerdt**

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

*Vu la saisine en date du 4 juin 2007 de la Commune Hoerdt sur son PLU, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;*

*Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;*

*N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Hoerdt.*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN  
Président du Syndicat mixte  
pour le SCOTERS